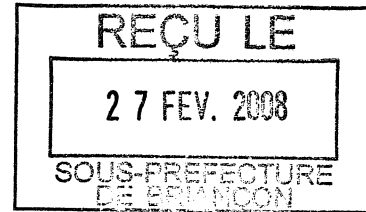




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Près : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N° 33 DU 18 FEVRIER 2008

Rapporteur : M. le Président

**OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES
Frais de déplacement**

Assemblée Générale du Réseau des Grand Sites de France –
19 février 2008.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 janvier 2000 décidant du principe d'une maîtrise d'ouvrage du dossier Opération Grand Site de la Vallée de la Clarée et de la Vallée Etroite par la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2003 décidant du principe d'adhésion de la Communauté de Communes du Briançonnais à l'association « Réseau des Grands Sites de France » (RGSF),

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 20 avril 2001, portant attribution du régime indemnitaire des élus,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2004, portant attribution du régime indemnitaire des élus et des frais de représentation,

Vu l'article R 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de participer à l'Assemblée Générale du Réseau des Grands Sites de France, et dans l'intérêt de la Communauté de Communes, l'intérêt s'entendant en terme d'échange d'expériences, d'échange ou d'action de coopération ou encore de promotion de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu les dispositions des articles 5214 et 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiées par la loi n° 2002-276 du 22 février 2002, autorisant les membres du Conseil Communautaire à obtenir la prise en charge des frais de transport et séjour engagés dans le cadre de réunions de travail, colloques et séminaires,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 14 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

■ Autorise Mr. CHEVALIER, Maire de Névache à participer à l'Assemblée Générale du Réseau des Grand Sites de France qui aura lieu le 19 février 2008.

■ Décide de prendre en charge les frais de déplacement occasionnés par ce déplacement suivant les montants prévisionnels inscrits dans le tableau ci-dessous,

		Coût	TOTAL
Mr CHEVALIER	Repas	15,25 €	113,25 € TTC
	Billets de train SNCF	98,00 €	
	Acheminement	Véhicule CCB	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU



25 FEV. 2008

Date dépôt S.P. :

27 FEV. 2008

Date affichage :